

N° 2016.08.22.181

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'arrêté n° 2016. 05.27.96 en date du 27 mai 2016 ;

Considérant les travaux d'assainissement des eaux pluviales, création et modification de 4 bouches d'égout, qui doivent être réalisés, rue Gaston Cabannes et à l'angle de la rue Emile Barbou / Aristide Briand, à Carbon-Blanc, par les entreprises SANITRA Fourier, VIDEO INJECTION, EIFFAGE TP et leurs sous traitants, pour le compte du Cabinet MERLIN, 5 rue Louise Michel, 33240 Saint André de Cubzac ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 29 août au 14 octobre 2016, les entreprises SANITRA Fourier, EIFFAGE TP et leurs sous traitants sont autorisées à effectuer les travaux d'assainissement des eaux pluviales, création et modification de 4 bouches d'égout rue Gaston Cabannes et à l'angle de la rue Emile Barbou / Aristide Briand, pour l'aménagement de l'îlot Thérèse.

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises SANITRA Fourier, EIFFAGE TP et leurs sous traitants conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur du Cabinet Merlin
- Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC
- Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 22 août 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.